

DEPARTEMENT de SAONE-ET-LOIRE

Conseillers en exercice :33

Présents à la séance :28

Pouvoir(s):4

Absent(s):1

Date de la convocation :15/06/26

Délibération n° DEL2026-113

VILLE D'AUTUN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 JUIN 2026

ETAIENT PRESENTS A L'APPEL :

M. Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M. Jean-François JACQUEMIN, Mme Liliane MOUGIN-PEDUZZI, M. Philippe LARUE, Mme Monique GATIER, Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Marie-Françoise STRASBERG, M. Jean-Louis GUILLON, M. Alain DICHANT, M. Patrick CAYEUX, M. Alain DURAND, Mme Francette GYBELS, Mme Isabel MARIN, M. Patrice MALFONDET, Mme Marie-Eve CORTET, Mme Corinne BOUTHIERE, Mme Sandrine GASSIER, M. Vincent VAUTRIN, Mme Annabelle RENOUD, Mme Anaïs PELUX, Mme Morgane BOUCHARD, Mme Elisabeth BERTRAND, M. Jean-Marc ADAM de VILLIERS, Mme Laurence GALAND, Mme Virginie TURPIN, M. Aymerick DA SILVA REIS, Mme Sophie DROUHIN.

ETAIT ABSENT EXCUSE :

M. Frédéric BROCHOT.

ONT DONNE PROCURATION :

M. Gauthier GIMENEZ donne pouvoir à Mme Annabelle RENOUD, M. Metin ALBAYRAK donne pouvoir à M. Vincent CHAUVET, M. Jean-Louis CORMIER donne pouvoir à M. Jean-François JACQUEMIN, Mme Carine BEAUFILS donne pouvoir à Mme Sophie DROUHIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Morgane BOUCHARD

OBJET : Administration Générale - Compte rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décision 065 – DST du 08 avril 2026 acceptant l'indemnisation versée par la compagnie d'assurance MAIF au titre du préjudice subi (endommagement d'un potelet) d'un montant de 1 584.00 € à l'occasion du sinistre du 19 avril 2025, 1 rue de l'Arbalète à Autun.

Décision 066 – DST du 08 avril 2026 acceptant l'indemnisation versée par la compagnie d'assurance ALLIANZ au titre du préjudice subi (portail endommagé par un véhicule) d'un montant de 3 564.63 € à l'occasion du sinistre du 13 octobre 2025, rue du Théâtre Romain à Autun.

Décision 067 – MP du 13 avril 2026 autorisant la signature d'une modification n° 1 du marché n° 2025_8 avec l'entreprise EUROVIA BFC – Secteur Tracyl Autun/CUCM – 1, avenue André Saclier – 71400 Autun, relative à des travaux supplémentaires et complémentaires sur la rue de Paris et Allée de la Liberté. Elle précise que le montant du marché de 244.571,11 € HT (293.485,33 € TTC) est modifié pour être porté à 268.734,24 € HT (322.481,09 € TTC), soit une augmentation d'un montant de 24.163,13 € HT (28.995,76 € TTC) et dit que la modification n'a aucune incidence sur le délai d'exécution du marché.

Décision 068 – DST du 10 avril 2026 approuvant le plan de financement prévisionnel ci-dessous

PLAN DE FINANCEMENT

	DEPENSES HT	FINANCEUR	RECETTES SOLLICITEES
Achat d'arbres pour des aménagements paysagers sur les sites de la Genetoye, square paysager rue du Clos Jovet, plan d'eau du Vallon, allée de la liberté et cheminement Jules Miot	3 823,53 €	Département de Saône et Loire (dispositif chèque arbre)	1 500 €
		AUTOFINANCEMENT	2 323,53 €
TOTAL	3 823,53 €		3 823,53 €

et sollicitant une subvention pour ces aménagements paysagers auprès du conseil départemental via le chèque arbre d'un montant de 1 500 €.

Décision 069 – MP du 13 avril 2026 autorisant la signature d'une modification n° 1 du marché n° 2025_12-1 avec l'entreprise FTPC – 9, Impasse des Rosiers – 69200 Vénissieux, relative à des travaux supplémentaires (le raccordement électrique des mâts d'éclairage impose une mise aux normes de notre tableau électrique principal et extérieur à l'Espace Sport Nature). Elle précise que le montant du marché de 289.637,00 € HT (347.564,40 € TTC) est modifié pour être porté à 295.812,05 € HT (354.974,46 € TTC), soit une augmentation d'un montant de 6.175,05 € HT (7.410,06 € TTC), et dit que la modification n'a aucune incidence sur le délai d'exécution du marché.

Décision 070 – DCSU du 17 avril 2026 autorisant la signature de la convention d'engagements réciproques pour l'accueil de volontaires en service civique solidarité seniors 2025/2026 avec l'Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors, dénommée AND-SC2S, sise 21 boulevard Ney 75018 Paris et représentée par Constance Devillers en sa qualité de Déléguée Générale. Elle précise que la convention établit les modalités d'engagements réciproques des parties dans la mobilisation de Service Civique Solidarité Seniors.

Décision 071 – DCSU du 17 avril 2026 autorisant la signature de la convention de mise à disposition de Mme Adèle MOUTARD PARIS, volontaire accomplissant son Service Civique par l'intermédiaire de Bourgogne Franche-Comté International. Elle précise que BFC International met Mme Adèle MOUTARD PARIS à disposition de la ville d'Autun du 20 avril 2026 au 19 décembre 2026, pour une durée de 8 mois, à raison d'une durée hebdomadaire de travail de 28 heures, pour réaliser une mission intitulée « Favoriser le Bien Vieillir à Autun ». Une indemnité complémentaire de 114,85 euros par mois sera versée au volontaire en complément du versement mensuel de l'Agence de Service et de Paiement (ASP). En cas de revalorisation de ce montant, le versement sera modifié conformément aux annonces du gouvernement.

Décision 072 – DCSU du 17 avril 2026 autorisant la signature de la convention de mise à disposition de M. Ilhan LEFORT, volontaire accomplissant son Service Civique par l'intermédiaire de Bourgogne Franche-Comté International. Elle précise que BFC International met M. Ilhan LEFORT à disposition de la ville d'Autun du 20 avril 2026 au 19 décembre 2026, pour une durée de 8 mois, à raison d'une durée hebdomadaire de travail de 28 heures, pour réaliser une mission intitulée « Favoriser le Bien Vieillir à Autun ». Une indemnité complémentaire de 114,85 euros par mois sera versée au volontaire en complément du versement mensuel de l'Agence de Service et de Paiement (ASP). En cas de revalorisation de ce montant, le versement sera modifié conformément aux annonces du gouvernement.

Décision 073 – DCSU du 17 avril 2026 autorisant la signature de la convention de mise à disposition de Mme Tatiana DUPONCHELLE, volontaire accomplissant son Service Civique par l'intermédiaire de Bourgogne Franche-Comté International. Elle précise que BFC International met Mme Tatiana DUPONCHELLE à disposition de la ville d'Autun du 20 avril 2026 au 19 décembre 2026, pour une durée de 8 mois, à raison d'une durée hebdomadaire de travail de 28 heures, pour réaliser une mission intitulée « Favoriser le Bien Vieillir à Autun ». Une indemnité complémentaire de 114,85 euros par mois sera versée au volontaire en complément du versement mensuel de l'Agence de Service et de Paiement (ASP). En cas de revalorisation de ce montant, le versement sera modifié conformément aux annonces du gouvernement.

Décision 074 – DST du 17 avril 2026 autorisant la signature d'un bail civil avec l'association « RETRAITE SPORTIVE EN GRAND AUTUNOIS MORVAN » portant sur un local d'une superficie de 50 m², situé au Forum, 2^{ème} étage, 1 rue des Pierres à AUTUN ; pour la période du 17 mars 2026 au 16 mars 2028 et moyennant un loyer annuel de 350 €. Le montant de 83 € correspondant à un trop payé sur l'année 2025 sera déduit, portant le loyer à 267 € charges comprises pour l'année 2026. Une participation de 50 €

par an est demandée pour l'utilisation de la salle de réunion.

Décision 075 – DST du 17 avril 2026 autorisant la signature de la convention de réalisation de prestations de service déchetterie « mobile » entre la Ville d'Autun et l'opérateur d'insertion sociale VIE DE QUARTIERS dont le siège est situé 4 rue Henri Dunant à AUTUN. Elle dit que, dans le cadre des missions de propreté et de salubrité publique, cette prestation consiste en la mise en place d'un camion-benne et d'un agent par l'opérateur VIE DE QUARTIERS afin d'organiser des points de collectes en zones pavillonnaires pour les déchets de type encombrants, et suivant des fréquences et des lieux définis dans cinq quartiers d'Autun, à compter du 20 avril 2026, pour une durée d'un an et un coût de 7 560,00 euros.

Décision 076 – DST du 17 avril 2026 approuvant les termes de l'avenant n°1 de la convention relative à l'occupation d'un espace snacking à l'Eduen par la société Kid's Land Events, modifiant uniquement la dénomination de l'occupant : SARL PAUL, ayant pour nom commercial « KID'S LAND EVENTS, et autorisant la signature dudit avenant.

Décision 077 – DSL/DCSU du 20 avril 2026 autorisant la signature d'une convention avec l'association Lire en Pays Autunois représentée par Madame Marie-Françoise STRASBERG, pour la mise à disposition de deux minibus de la ville immatriculés CT-143-NE et GS-229-TK à titre gracieux du 29 mai au 31 mai 2026. Le plein d'essence devra être fait avant la restitution du véhicule CT-143-NE.

Décision 078 – DST du 21 avril 2026 autorisant la signature d'un bail civil avec Monsieur Daniel Bouley entrepreneur individuel de la Broc-Antic, portant sur une partie (600 m²) de la salle polyvalente, Joseph-Chanliau située rue Antoine Clément à AUTUN, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027 et moyennant un montant forfaitaire trimestriel de 2 100,00 €.

Décision 079 – DCSU du 21 avril 2026 autorisant la signature de la convention départementale de partenariat avec l'opérateur Coallia, situé 1 rue Dewet – 71100 Chalon sur Saône et représenté par Monsieur Elie METRY, en sa qualité de Directeur de l'Unité Territoriale de Côte d'Or – Saône et Loire – Doubs. Elle précise que la convention établit les modalités d'engagements des partenaires dans le cadre du programme AGIR, à compter de sa signature, et pour une durée d'un an avec tacite reconduction.

Décision 080 – DMP du 21 avril 2026 autorisant la signature d'un contrat de prêt pour un tableau (Huile sur papier marouflée sur carton – *Napoléon Bonaparte dirigeant les travaux des savants en Egypte* – n° inv. : CH 41) avec la ville d'Orléans pour une exposition intitulée « *Dessiner l'Egypte. Artistes et savants dans l'Egypte de Bonaparte* », qui se déroulera du 7 novembre 2026 au 14 mars 2027 au musée des Beaux-Arts d'Orléans.

Décision 081 – DMP du 21 avril 2026 autorisant la signature d'un contrat de prêt pour cinq tableaux (peintures à l'huile) (n° inv. : CH. 145 – *Vue de la terrasse de Saint-Germain-en-Laye* ; n° inv. : CH 147 – *Portrait d'enfant au panier* ; n° inv. : CH. 151 – *Au Jardin* ; n° inv. : CH. 153 – *Terrasse de Saint-Germain-en-Laye : vue du parterre, femmes en chapeaux à fleurs*, n° inv. : CH. 158 – *Petite blanchisseuse, port de Perros-Guirec*) avec Le Royal Łazienki Museum de Varsovie pour une exposition intitulée « *The Nabis : The Prophets of Modernity* », qui se déroulera du 15 juillet au 15 novembre 2026.

Décision 082 – DMP du 21 avril 2026 autorisant la signature de deux contrats de prêt avec l'association Maison régionale des arts de la table ; le premier pour 41 planches d'herbiers et 2 microscopes et le second pour 7 pots à pharmacie, 1 mortier, 1 pilon, 2 flacons à pharmacie et 6 bocal à pharmacie.

Décision 083 – DMP du 21 avril 2026 autorisant la signature d'un contrat de prêt pour un tableau (Huile sur bois – *La Nativité au cardinal Rolin* – n° inv. : H.V. 87) avec le conseil départemental de l'Allier, pour une exposition intitulée « *L'éclat révélé : le triptyque de Moulins, chef d'œuvre de la Renaissance française* », qui se déroulera du 11 février au 6 juin 2027 au musée Anne-de-Beaujeu à Moulins.

Décision 084 – DST du 22 avril 2026 autorisant la signature d'une convention d'autorisation d'occupation précaire avec Monsieur Mickaël MALTAIRE, exploitant de « La Trattoria », domicilié, 2 rue des Bancs pour une échoppe attenante au Musée Rolin sise 3 rue des Bancs à Autun du 1^{er} juillet au 31 août 2026, moyennant la redevance mensuelle de 50,00 €.

Décision 085 – DST du 22 avril 2026 autorisant la signature d'une convention d'occupation précaire avec Monsieur Marc Antoine TERREAU, domicilié 1, rue de Ménincourt à Autun, pour des terrains situés à « Les Rivières » à Autun, cadastrés 467 BN n°53, 56, 66, 67, 68, 69, 63, 64, 65, 26, 57, 60, 136 et 159, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027, moyennant une redevance annuelle de 65,00 € l'hectare.

Décision 086 – MP du 27 avril 2026 autorisant la signature d'une modification n° 5 du marché n° 2024_43-1 Panoptique d'Autun – Rénovation et extension du Musée Rolin – Travaux Préliminaires 2 (TP2) avec l'entreprise SAS JOBARD – 5, rue du Pont Joli, 21150 DARCEY, relative à des travaux de désamiantage à la suite de la découverte de conduits en fibres-ciment en cours de chantier. Elle précise que le montant initial du marché de 156.622,18 € HT (187.946,62 € TTC) est modifié pour être porté à 203.261,29 € HT (243.913,55 € TTC) (modifications 1, 2, 3, 4 et 5), donc une augmentation, pour la modification n° 5,

d'un montant de 4.633,30 € HT (5.559,96 € TTC) et dit que la modification du délai d'exécution du marché.

Décision 087 – DST du 29 avril 2026 autorisant la signature d'un bail civil entre la ville d'Autun et l'Association Sportive Automobile Morvan, portant sur un local d'une superficie de 49 m² situé au 2^{ème} étage du Forum, sis 1 rue des Pierres à AUTUN pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2028. Elle dit que la présente convention est consentie et acceptée moyennant le loyer annuel de 100,00 €, une participation de 50,00 € pour les charges et un montant de 50,00 € par an pour l'utilisation de la salle de réunion.

Décision 088 – DST du 29 avril 2026 autorisant la signature d'un avenant n°1 modifiant la durée du bail civil signé le 17 décembre 2025 avec l'Association Portugaise d'Autun, portant sur un local de type T3 situé 16 rue du Clos Jovet à AUTUN, dans l'école du Clos Jovet et au 1^{er} étage de l'immeuble. Elle précise que l'occupation est prolongée de manière provisoire et révocable, jusqu'au 31 décembre 2036 et que tous les termes du bail initial restent inchangés.

Décision 089 – DST du 29 avril 2026 autorisant dans le cadre d'une exposition, la signature d'une convention d'Autorisation d'Occupation Précaire de la chapelle Saint-Aubin avec Madame Mokette OLIVIER-LAVERNETTE domiciliée, 39 rue du Cherche Midi, 75006 à Paris, du 17 au 25 juillet 2026 et moyennant la somme de 30,00 €.

Décision 090 – DMP du 30 avril 2026 sollicitant une subvention de 6 296,00 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté pour un montant subventionnable prévisionnel de 7 871,00 € H.T. au titre du dispositif « Aide au projet au fonctionnement – Patrimoines et architecture ». Le projet à subventionner correspond à l'amélioration de la sûreté du bâtiment abritant la réserve de zoologie et celle de géologie/minéralogie du Muséum d'histoire naturelle Jacques de La Comble, ainsi que de ses espaces de visites. L'amélioration de la sûreté des réserves des Tanneries est également concernée par cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : De PRENDRE ACTE des présentes décisions prises par Monsieur le Maire sur délégation du Conseil Municipal.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Vincent CHAUVET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Dijon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la délibération peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).